

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice	12
Conseillers présents	09
Nombre de pouvoir	03
Nombre de vote	12

Date de convocation du Conseil municipal :
1^{er} décembre 2025.

Le six décembre deux mille vingt-cinq, à onze heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PITTANA Stéphane.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2025.

Présents :

MM. ANCEL Olivier, GRATIOT Nicolas, PIERRE Laurent, PITTANA Stéphane, PROY Pascal,
Mmes BAMOGO Déborah, GRATIOT Laetitia, M BOMBI Agathe, PROY Alicia.

Absents et excusés :

Mme ODINOT Marie-Rose, donne pouvoir à Mme GRATIOT Laetitia,
M. ODINOT Christophe, donne pouvoir à M. GRATIOT Nicolas,
M. CHAPUIS Yves, donne pouvoir à M. PITTANA Stéphane.



L'ORDRE DU JOUR est le suivant :

- Election d'un Adjoint.



M. le Maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) ouvre la séance, à onze heures zéro minute.

M. le Maire ayant fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. PIERRE Laurent est désigné pour remplir cette fonction.

DELIBERATION

N°2025/018 CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Une minute de silence en hommage à M. FEBVET René.

Rapporteur : M. PITTANA Stéphane, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-7 et L. 2122-7-2,

Vu la délibération n°2020/012 du 4 juillet 2020 déterminant le nombre des adjoints au maire (3),

Vu la délibération n°2020/012 du 4 juillet 2020 déterminant le nombre des adjoints au maire (3),
Vu la délibération n°2020/013 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
Considérant la vacance du poste de 3ème adjoint au maire, suite au décès de Monsieur FEBVET René,
Considérant que les élections municipales 2026 sont très proches,
Considérant que le bon fonctionnement de la commune et de ses services ne serait pas mis en difficulté en cas de diminution du nombre d'adjoints,
Considérant qu'il ne semble pas est nécessaire de pourvoir à la vacance de ce poste,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES OÙ L'EXPOSE DE SON MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en vue de pourvoir à la vacance du poste du 3^{ème} adjoint,
- **FIXE** à 2 (deux) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 11h10.

Le Secrétaire,

PIERRE Laurent.

Le Maire,

PITTANA Stéphane.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2025

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2025/018	ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT	Approuvée

Le Secrétaire,

PIERRE Laurent,

Le Maire,

PITTANA Stéphane.